

# ATTESTATION

**RECONNU  
GRENELLE  
ENVIRONNEMENT**



ATTESTATION N°  
VALABLE DU **2013-1-1-981/46**  
AU **13 MARS 2013**  
**12 MARS 2016**

QUALIBAT, en sa qualité d'organisme indépendant, atteste que :

Raison sociale :  
Nom du dirigeant : **E.R.C.**  
Adresse : **BATTUT Jean-Philippe**  
**LE BOURG**  
**46500 MAYRINHAC LENTOUR**

satisfait aux exigences requises pour l'attribution de la marque « Les Pros de la performance énergétique® ». Un Pro de la performance énergétique® propose une approche méthodique, claire et performante en 5 points :

- 1** Évaluation des besoins client
- 2** Diagnostic et préconisations de travaux en fonction du budget et des objectifs du client
- 3** Réalisation de travaux d'amélioration partielle ou globale conforme aux préconisations
- 4** Engagement de performance énergétique sur la consommation conventionnelle dans le cadre d'une amélioration énergétique globale
- 5** Suivi personnalisé après travaux

Fait **A LABEGE, LE 13 MARS 2013**

Signature du Titulaire  
**BATTUT Jean-Philippe**

Pour le Directeur Général de QUALIBAT  
**Yves CHATARD Délégué Régional SUD**



Pour sécuriser et optimiser vos travaux de rénovation et de construction, l'intervention d'entreprises qualifiées et formées est nécessaire.

C'est pourquoi le référentiel de la marque « Les Pros de la performance énergétique<sup>®</sup> » s'appuie sur les 4 exigences suivantes :



**UN PRO DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE<sup>®</sup>** est une entreprise reconnue pour sa compétence par un organisme de qualification indépendant. Il est assuré en responsabilité décennale et en responsabilité civile professionnelle. Il est en règle avec les organismes fiscaux et sociaux.



**UN PRO DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE<sup>®</sup>** est une entreprise dont le personnel est formé spécifiquement à la performance énergétique.



**UN PRO DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE<sup>®</sup>** a signé la charte « Bâtir avec l'Environnement » par laquelle il s'engage à :

- Réduire les impacts environnementaux de ses chantiers et ateliers ;
- Former régulièrement ses salariés à la mise en œuvre des technologies les plus efficaces dans le domaine de la construction durable ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales ;
- Proposer à ses clients les meilleures solutions dédiées à la construction durable, y compris les techniques anciennes adaptées aux territoires ;
- Maîtriser sa politique d'achat en recourant de façon privilégiée à des matériaux et composants dont les impacts environnementaux sont connus et évalués ;
- Sécuriser ses clients par la garantie des travaux réalisés, en particulier dans le cas de la mise en œuvre de matériaux ou composants innovants.



**UN PRO DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE<sup>®</sup>** est audité régulièrement sur la qualité et la performance énergétique de ses réalisations.